

Zeitschrift:	Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale
Herausgeber:	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band:	95 (1981)
Heft:	1-2
Artikel:	Échanges d'armoiries durant la seconde décennie du XIIIe siècle
Autor:	Vaivre, Jean-Bernard de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-746182

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Echanges d'armoiries durant la seconde décennie du XIII^e siècle

par JEAN-BERNARD DE VAVRE

Dans sa belle réédition, utilement augmentée, du classique *Manuel du Blason* de Donald L. Galbreath, M. Léon Jéquier¹, abordant le problème des changements d'armoiries, cite quelques exemples du début du XIII^e siècle qui restent jusqu'à présent inexplicables.

Parmi ceux-ci, le cas de Robert III comte de Dreux qui, en 1225, porte sur l'écu de son sceau l'échiqueté de Dreux mais sur la housse de son cheval un lion brisé d'un bâton.

Il s'agit en effet d'un sceau² rond, de 80 mm de diamètre, de type équestre, où le cavalier est figuré galopant vers la droite. Le chevalier porte une armure sur laquelle il a revêtu une longue cotte qui devrait tomber jusqu'aux talons mais qui flotte au vent à partir de la cuisse. Il a en tête un heaume à timbre plat dit «casque de Philippe Auguste», lequel apparaît vers 1211. De la main droite, il brandit en arrière une longue épée tandis que le bras gauche, invisible, engagé dans les énarmes, porte un long bouclier dont le chef est coupé droit et qui porte des armes échi-

quetées à la bordure. Le cheval est protégé d'une longue housse, aux armes elles aussi mais différentes de celles de l'écu: un lion rampant (contourné), brisé d'un bâton en bande (fig. 1).

La légende est S.ROB'TI COITIS DROCE D^{NI} SCI WALERICI.

Ce sceau est doté d'un contre sceau armorial qui montre les armes classiques des Dreux, sans légende (fig. 2). Ce sceau³ est appendu à un acte portant transport au roi de quatre muids de blé, donné à Paris en janvier 1225.



Fig. 2. Contre sceau de Robert III comte de Dreux.
(cl. J.B.V.)



Fig. 1. Sceau de Robert III comte de Dreux. (cl. J.B.V.)

A la suite de sa description des armoiries de la housse, Douet d'Arcq dans sa *Collection de sceaux* indique, entre parenthèses, le nom de Saint Valery, dont Robert III de Dreux possédait le fief. C'est là une erreur, étonnante d'ailleurs, car, dans la première partie de l'ouvrage, intitulée *Éléments de sigillographie*, rédigée vraisemblablement en grande partie par Germain Demay⁴, il est dit: «Nous devons signaler une exception au type ordinaire du sceau équestre aux armes, exception que nous regardons comme fort rare et qui se trouve sur le sceau de Robert III comte de Dreux, de l'an 1225. Sur le bouclier se voient les armes de Dreux (échiqueté d'or et d'azur à la bordure de gueules) et sur la housse du cheval un lion brisé d'un bâton. On remarquera, en passant, que ce lion

n'appartient ni aux armes d'Yolande de Coucy, mère de Robert ni à celles d'Eléonore de Saint Valery, sa femme. Dans l'exemple qu'on vient de citer, on aurait une variété du sceau équestre aux armes, celle à doubles armoiries⁵.

C'est donc un constat d'impuissance à expliquer ce cas que dresse l'ouvrage de Douet d'Arcq.

Ce sceau n'avait pas échappé aux érudits du XVII^e siècle. Dans son *Histoire généalogique de la maison de Dreux*, Du Chesne avait fort fidèlement fait reproduire ce sceau (fig. 3). Il indique à la suite de la transcription de la charte qu'il donne: «scellé d'un sceau où paroist un homme à cheval tenant l'escusson des armes de Dreux et sur les bardes du cheval un lion brisé d'un baton en bande, comme il se void par la figure rapportée cy dessous». Il ne donne cependant aucune explication⁶.

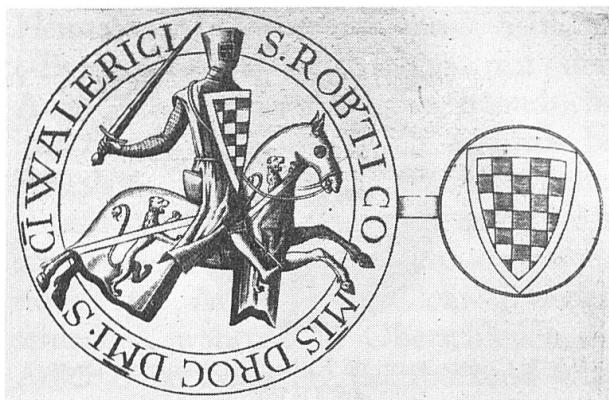


Fig. 3. Sceau et contre sceau de Robert III comte de Dreux. Gravure de l'ouvrage d'André Du Chesne.
(cl. J.B.V.)

Robert III de Dreux dit «gâteblé» était fils de Robert II comte de Dreux et d'Yolande de Coucy sa seconde femme. Robert III surnommé gâteblé en raison des dégâts commis dans sa jeunesse sur les terres qu'il traversait à cheval, était comte de Dreux et de Braine, seigneur de Saint Valery, Gamaches, Ault, Bovin, Dommart, Bernarville, Saint Aubin et Neelle. Créé chevalier en 1209 par Philippe Auguste, il avait épousé, en 1210 ou 1211, Aenor fille de Robert de Saint Valery. Prisonnier en 1213 à Nantes par le roi Jean, il fut emmené en Angleterre où il resta jusqu'à l'année suivante lorsqu'il fut échangé contre un seigneur anglais fait prisonnier à Bouvines. Il participa à d'autres opérations mili-

taires mais mourut jeune en 1233 et fut inhumé à Saint Yved de Braine⁷.

Pour en revenir au sceau dont il usait en 1225, la clef de l'énigme ne peut être trouvée qu'en le rapprochant d'un autre sceau, tout aussi exceptionnel et datant exactement de la même époque.

A un acte du mois d'avril 1222, intitulé au nom de Philippe marquis de Namur⁸, est encore appendu, sur lacs de soie rouge, un sceau rond de 80 mm de diamètre, malheureusement brisé au tiers inférieur gauche (fig. 4).



Fig. 4. Sceau de Philippe marquis de Namur. (cl. J.B.V.)

De type équestre, on y voit cavalier galopant vers la droite. Il est en armure, celle-ci couverte d'une longue cotte. Sa tête est protégée par un heaume à timbre plat. Il brandit en arrière, de la main droite, une longue épée tandis que son bras gauche supporte un écu, à la partie supérieure coupée droite, portant un lion rampant, brisé d'un bâton en bande. Sa monture est protégée d'une housse en deux parties qui toutes deux portent des armes différentes de celles de l'écu: un échiqueté à la bordure.

La légende est s' PHILIPPI.MARCHIONIS.NAM...NSIS.

Au revers est un contre sceau héraldique de 34 mm de diamètre. Un écu au lion ram-



Fig. 5. Contre sceau de Philippe marquis de Namur.
(cl. J.B.V.)

pant brisé d'un bâton en bande. La légende est +SECRETVM.MEVVM. (fig. 5).

Au XVII^e siècle, lorsqu'il était encore intact, ce sceau avait été dessiné⁹ pour Roger de Gaignières en bas d'une transcription de l'acte (fig. 6).

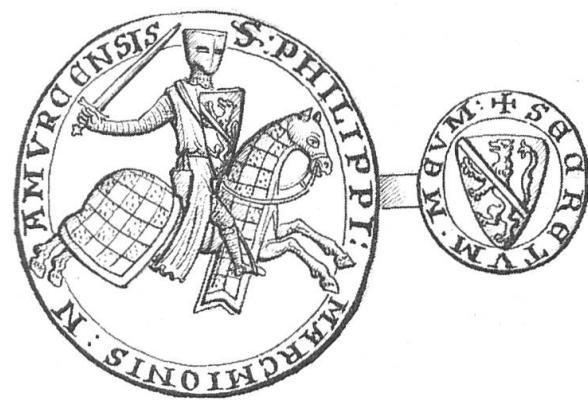


Fig. 6. Sceau et contre sceau de Philippe marquis de Namur dessinés au XVII^e siècle pour Roger de Gaignières (cl. J.B.V.)

La charte à laquelle ce sceau est appendu n'a pas été connue de l'historien Du Bouchet qui ne la cite pas dans son *Histoire de la maison de Courtenay* où est pourtant consignée une brève description d'un autre exemplaire du sceau de Philippe de Namur dont l'historien des Courtenay se borne à dire, après la transcription d'un acte de juin 1223: «Au scel ledit Philippe est représenté à cheval avec une épée nue à la main et à l'escu sont les armes de Namur qui sont un lion avec une barre brochante sur le tout»¹⁰. Du Bouchet qui précise les armes de l'écu se garde donc bien de parler de celles de la housse qu'il ne pouvait expliquer.

Philippe comte de Namur était fils de Pierre II du nom, seigneur de Courtenay,

comte d'Auxerre et empereur de Constantinople et de Yolande de Hainaut sa seconde femme. Partisan du comte de Flandre, il combattit donc contre Philippe Auguste à Bouvines en 1214. Dès 1216, il était régent de Namur dont il devint comte trois ans plus tard. À la mort de son père, on lui offrit la couronne de Constantinople que, contre toute attente, il refusa et céda à son frère cadet Robert. En 1222, il promit au roi Philippe Auguste de le servir envers et contre tous. Il demeura depuis lors attaché au roi de France. Il accompagna Louis VIII au siège d'Avignon où il décéda en 1226¹¹.

Le sceau de Philippe marquis de Namur reproduit donc les mêmes dispositions que celui de Robert III comte de Dreux. Les écus de l'un et l'autre personnages sont aux armes de leur maison, les armoiries de la housse de leur monture étant réciproquement inversées, comme s'ils avaient échangé leurs chevaux¹².

Ce fait est rarissime.

Il faut tout d'abord noter que les deux sceaux, de dimensions analogues, semblent être l'œuvre du même graveur. Même posture du cavalier, même allure du cheval, même traitement de la cotte, même housse dont la partie inférieure de l'avant-main est découpée en chevron.

Aucun texte, aucune chronique ne permet d'expliquer ce cas exceptionnel. On ne saurait donc ici avancer autre chose que des hypothèses de travail, étayées il est vrai sur quelques observations relatives aux sceaux de cette époque.

Il n'y a pas, tout d'abord, de connexions entre les fiefs tenus par l'un ou par l'autre. Les armes arborées sur la housse du cheval n'ont donc aucun lien avec des possessions territoriales des titulaires des sceaux.

En revanche, Robert et Philippe étaient parents: leurs grands-pères respectifs étaient frères: Robert de France dit le Grand, comte de Dreux, grand-père de Robert III, était le cinquième fils de Louis VI le Gros et d'Adélaïde de Savoie. Pierre de France, seigneur de Courtenay, grand-père de Philippe, était le septième fils du même Louis VI. Ces relations familiales ne suffisent pourtant pas à expliquer cet échange d'armoiries, entre cousins issus de germains, effectué entre 1220 et 1225.

L'époque à laquelle il s'est produit — le règne de Philippe Auguste — est importante. Lorsque l'on songe que ce n'est qu'avec Pierre II de Courtenay qu'apparaissent les tourteaux en 1184, que l'échiqueté des Dreux n'est attesté qu'après cette date, que la première trace du bandé à la bordure des Bourgogne est postérieure à 1190¹³, on est conduit à faire valoir que l'échange d'armoiries relaté ici ne s'est produit qu'environ une génération après l'adoption prouvée d'armoiries qui deviendront héréditaires dans des branches de la maison de France. C'est dire que l'époque à laquelle certains chefs de familles féodales avaient décidé d'adopter un blason n'était pas si éloignée. En outre, au cours des trente dernières années du XII^e siècle et même au début du XIII^e, les représentants de familles distinctes mais ayant plusieurs générations auparavant — à une époque où les «connaissances» n'étaient pas héréditaires — eu une origine commune, choisirent en effet parfois comme une étude à paraître le montrera des armes suffisamment proches pour que l'on y décelât une communauté d'origine.

L'échange d'armoiries Dreux-Courtenay était-il une résurgence de ce processus ? Il serait téméraire de l'affirmer. On peut cependant avancer, compte tenu de ce que l'on sait des usages héraldiques du XII^e et des premières années du XIII^e siècle, qu'au début de la seconde décennie du siècle de Saint Louis, Robert comte de Dreux et Philippe de Courtenay, marquis de Namur ont délibérément fait graver chacun un sceau où ils avaient échangé leurs armes figurées sur la housse de leurs chevaux. Ces chevaliers qui, après 1221, sont deux fidèles de Philippe Auguste, ont vraisemblablement agi ainsi pour perpétuer un souvenir commun qui les a profondément marqué et qui pourrait être une campagne militaire ou un fait d'armes.

Le cas de Robert de Dreux et de Philippe de Namur, s'il est exceptionnel, n'est cependant pas unique. En effet, Hugues III comte de Rethel, fils de Hugues II, avait aussi adopté, d'après la cire appendue à un acte du mois d'octobre 1229, dont il subsiste un fragment de 75 mm de diamètre, un sceau de type équestre de dispositions analogues¹⁴. Le cavalier galope sur la droite. Il porte une armure sur laquelle il a passé une cotte. Son heaume à timbre plat est identique à ceux

décris plus haut. De la main droite il brandit en arrière un glaive tandis que de la gauche il tient un bouclier au chef légèrement curviligne. L'écu porte deux râteaux sans manche et la housse du cheval deux bars adossés. On distingue encore une partie de la légende: + S.HUGONIS COMI... IT... IS. Le dos du sceau est muni d'un contre sceau armorial, à l'écu portant deux râteaux sans manche avec, pour légende: + SECRETVM MEVM MICHI.

L'écu et le contre sceau sont donc aux armes des Rethel tandis que les bars adossés constituent les armes parlantes de la maison de Bar. Avec qui Hugues III de Rethel avait-il précisément échangé ses armes ? Il n'est pas possible de le dire, aucun des sceaux des comtes de Bar ou des autres maisons portant



Fig. 7. Sceau de Hugues III comte de Rethel (cl. J.B.V.)

des armes semblables parvenus jusqu'à nous ne montrant de telles dispositions.

Contrairement au cas précédent, aucune parenté ne peut être relevée entre les Rethel et les Bar à cette époque. Il n'y a en effet aucune corrélation entre ces deux maisons au XII^e et au début du XIII^e: la politique matrimoniale des deux lignées s'orientait même systématiquement vers des clans différents; les Rethel prenaient femme du côté Flandre-Namur-Artois tandis que les Bar s'alliaient avec des Lorraine-Bade-Bourgogne.

Ce fait confirme qu'il n'y a pas lieu de chercher du côté des relations familiales une explication à ces échanges d'armoiries mais que les motifs doivent au contraire être

d'ordre personnel et se trouver liés à des souvenirs communs.

Cet aspect des usages héraldiques au début du XIII^e siècle constitue donc un élément de plus à verser au dossier des origines de l'héraldique que des travaux récents ou à paraître¹⁵ tentent de mieux cerner.

¹ GALBREATH, Donald Lindsay: *Manuel du blason... nouvelle édition revue, complétée et mise au point par Léon JEQUIER, président de l'Académie Internationale d'Héraldique et ancien président de la société suisse d'héraldique*, Lausanne, 1977, in-4, p. 241.

Dans son récent *Traité d'Héraldique*, Paris, 1979, in-8, Michel PASTOUREAU reproduit, p. 174, fig. 218, le sceau de Robert III de Dreux et dit, p. 175: «Les sceaux des XII^e et XIII^e siècles fournissent plusieurs exemples où les armoiries figurées sur l'écu et sur la bannière, sur l'écu et la housse du cheval... sont différents parce qu'elles correspondent à des fiefs différents.» Il s'agit là d'une des rares erreurs mineures de cet excellent ouvrage.

² DEMAY, Germain: *Le costume au Moyen Age d'après les sceaux. Reproduction en fac-similé de l'édition de 1880 avec une étude d'introduction, de nouveaux compléments illustrés et une table onomastique par Jean-Bernard de VAIVRE*, secrétaire général du Centre pour l'Etude de la Sigillographie et de l'Héraldique médiévales, Paris (Berger-Levrault), 1978, in-4, p. 132.

³ Archives nationales, J 218, n° 10. Louis DOUET d'ARCQ: *Collection de Sceaux*, Paris, 1863-1968, 3 vol. in-4, cf. t. I n° 728.

⁴ DEMAY: *op. cit.*, p. I de la réédition.

⁵ DOUET d'ARCQ: *op. cit.*, p. XLVII.

⁶ DU CHESNE, André: *Histoire généalogique de la maison royale de Dreux et de quelques familles illustres qui en sont descendues par les femmes, le tout justifié par chartes de diverses églises, tltres, arrests, histoires et autres bonnes preuves*, Paris, 1631, in-f°, p. 268-269.

⁷ Outre l'ouvrage précité d'André Du CHESNE, on pourra voir: *Encyclopédie généalogique des maisons souve-*

raines du monde. Branches cadettes. XIII. Les Dreux, Paris, 1966, in-4.

⁸ Bibliothèque nationale, Paris, *Collection des pièces originales*, 892, p. 104. Ce sceau n'a pas été relevé par Jules ROMAN dans son *Inventaire des sceaux des pièces originales* et ce, ni dans le premier volume publié, aux notices Courtenay, ni dans le second resté manuscrit où il aurait pu être placé à la rubrique Namur.

⁹ Bibliothèque nationale, Ms. fr. 20369, fo 9 r°.

¹⁰ *Histoire généalogique de la maison royale de Courtenay justifiée par plusieurs chartes de diverses églises, arrests du Parlement, titres du trésor du royaume et de la chambre des comptes, histoires imprimées et manuscrites et autres preuves dignes de foi par Monsieur du BOUCHET, chevalier de l'ordre du royaume, son conseiller et maître d'hostel ordinaire*, Paris, 1661, in-f°, p. 17 des Preuves.

¹¹ Outre l'ouvrage de Du BOUCHET, on peut se reporter au volume de la série de l'*Encyclopédie généalogique des maisons souveraines. Les Courtenay*. t. XI, Paris, 1966, in-4.

¹² Ce point qui n'a jamais fait l'objet d'une publication avait été relevé par Paul ADAM-EVEN il y a une vingtaine d'années, Hervé PINOTEAU l'avait également noté avant moi. Les explications avancées par l'un et l'autre ne recoupent cependant pas celles données ici. En outre le cas du sceau Rethel était inconnu à ces deux amis.

¹³ PINOTEAU, Hervé: *Les origines de l'héraldique capétienne*, in «*Communicaciones y conclusiones del III.º Congreso internacional de genealogía y heraldica*», Madrid, 1955, p. 483-511.

Au sujet de l'apparition des armes de Bourgogne: Jean-Bernard de VAIVRE: *Les sceaux et les armes d'Eudes III, duc de Bourgogne; Notes de sigillographie bourguignonne I*, in «*Archivum Heraldicum*», n° 4 de 1967, p. 55-58.

¹⁴ Archives nationales, S 5032. DOUET d'ARCQ: *Collection de sceaux*, n° 582.

¹⁵ On se reportera à Michel PASTOUREAU: *L'apparition des armoiries en Occident. Etat du problème*, in «*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*», t. CXXXIV, 1967, p. 281-300, et à un article annoncé depuis des années et toujours inédit: Jean-Bernard de VAIVRE: *Un élément décisif pour la compréhension de la genèse des armoiries: les groupes héraldiques* (à paraître dans le «*Journal des Savants*»).

Adresse de l'auteur: Jean-Bernard de Vaivre, 8, Highboro Court, BETHESDA, 20034 Md (USA).

L'opinion des auteurs n'engage pas la responsabilité d'Archivum Heraldicum. Tous droits réservés.

Archivum Heraldicum ist für die hier vertretenen Ansichten der Autoren nicht verantwortlich.
Alle Rechte vorbehalten.

*L'opinione degli autori non impegna la responsabilità di Archivum Heraldicum.
Tutti i diritti riservati.*